

Reprise de cotation de l'indice Euronext FAS IAS sur l'actionnariat salarié

Paris, le 26 février 2024 – La cotation de l'indice Euronext FAS IAS (Indice de l'Actionnariat Salarié) a repris sur le marché Euronext Paris le 23 février 2024.

Cet indice regroupe les entreprises cotées dont le capital est détenu à 3 % au moins par les actionnaires salariés et anciens salariés. Créé le 22 octobre 1999 à l'initiative de la FAS – Fédération française des Associations d'Actionnaires Salariés, il permet de mesurer la performance des entreprises dotées d'un actionnariat salarié significatif. Après une suspension temporaire, l'indice a été revu pour répondre aux critères du règlement européen BMR (Benchmarks Regulation) concernant les indices de référence. Celui-ci impose notamment une traçabilité des éléments qui constituent les indices.

Désormais, les entreprises sélectionnées pour l'indice Euronext FAS IAS doivent appartenir à l'indice SBF 120 et publier dans un document officiel - rapport annuel, document d'enregistrement universel - le taux d'actionnariat salarié dans leur capital, à la clôture de l'exercice, le plus généralement au 31 décembre ou plus tard pour celles qui ont un exercice décalé. Ce taux comprend les actions détenues par les salariés via un ou plusieurs FCPE d'actionnariat salarié dédiés et les actions gérées au nominatif, issues en général des attributions d'actions gratuites par l'entreprise. L'indice Euronext FAS IAS, qui comprend actuellement 29 entreprises, sera mis à jour chaque année, en octobre, date de révision de la composition de l'indice SBF 120 par Euronext.

Selon l'ambition d'Euronext comme de la FAS, cet indice devrait pouvoir être répliqué dans des fonds indiciels (ETF – Exchange Traded Funds) cherchant à suivre le plus fidèlement possible son évolution.

« L'actionnariat salarié est la forme la plus aboutie du partage de la valeur créée par les entreprises. Avec l'indice Euronext FAS IAS, nous mettons en lumière la performance des entreprises du SBF 120 qui associent de manière significative leurs salariés au capital, mais aussi à la gouvernance. L'indice Euronext FAS IAS devient ainsi l'indice social de référence sur le partage de la valeur, un outil précieux de mesure de la responsabilité sociale des entreprises et de leur engagement en matière d'ESG, plus particulièrement sur les critères S et G », s'est exprimé Loïc Desmouceaux, Président de la FAS.

« Nous encourageons les acteurs de la gestion financière à répliquer l'indice Euronext FAS IAS dans des fonds indiciels de type ETF et de proposer ainsi aux épargnants la possibilité d'investir dans les entreprises qui ont l'ambition d'associer leurs salariés à la réussite de l'entreprise et d'en partager les fruits avec eux », a déclaré Christine Baudelaire, Directrice de l'indice à la FAS.

« Nous constatons qu’il existe un lien fort entre la performance ESG d’une entreprise et la participation des salariés aux plans d’actionnariat salarié. A ce titre et, en tant que fournisseur historique de solutions indicelles ESG, Euronext lance, avec l’indice Euronext FAS IAS, une nouvelle étape dans son engagement à développer davantage les indices ESG, en particulier en ce qui concerne la composante sociale et de gouvernance », a précisé Fabrice Rahmouni, Responsable du département Indice chez Euronext.

Pour en savoir plus sur l’indice Euronext FAS IAS, se reporter au site d’Euronext :

<https://live.euronext.com/en/product/indices/FRIX00002439-XPAP>

et au site de la FAS :

<https://www.fas.asso.fr/indice-ias/>

A propos de la FAS

La FAS (Fédération Française des Associations d’Actionnaires Salariés et Anciens Salariés) s’est fixée comme objectif, depuis plus de 30 ans, de promouvoir l’actionnariat salarié et l’épargne salariale au sein des entreprises françaises. Elle vise à atteindre et pérenniser 10% d’actionnariat salarié dans le capital des entreprises à l’horizon 2030.

La FAS représente les intérêts communs des 3,5 millions d’actionnaires salariés dans les entreprises implantées en France. Elle agit avec l’ensemble des acteurs essentiels : entreprises, pouvoirs publics, syndicats, institutions de place, acteurs du monde de la gestion, monde universitaire, ... Elle édite le Guide FAS de l’épargne et de l’actionnaire salarié et réalise l’enquête “Benchmark FAS” des meilleures pratiques par les entreprises. Elle récompense chaque année les plus exemplaires à l’occasion du Grand Prix FAS de l’Actionnariat Salarié. Son Conseil scientifique attribue annuellement le Prix FAS de la recherche académique sur l’Actionnariat Salarié.

Suivez les dernières actualités de la FAS sur www.fas.asso.fr/ - <https://guide.fas.asso.fr/> - www.linkedin.com/in/fas-asso-097087161/

A propos d’Euronext

Euronext est un groupe leader d’infrastructure de marché pan-européen, connectant les économies européennes aux marchés financiers mondiaux, pour accélérer l’innovation et la croissance durable. Il opère en Belgique, en France, en Irlande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas et au Portugal. Avec près de 1900 émetteurs et représentant une capitalisation boursière totale de près de 6600 milliards d’euros à fin décembre 2023, il dispose d’une franchise inégalée d’indices de premier ordre et d’une solide base de clients diversifiés nationaux et internationaux. Euronext gère des marchés au comptant et dérivés, réglementés et transparents et représente le plus grand centre de cotation d’obligations et de fonds au monde. Son offre recouvre des produits variés tels que les actions, les changes, les ETF (Exchange Traded Funds), les warrants et certificats, les obligations, les dérivés sur actions, les dérivés sur matières premières et les indices. Le Groupe opère une chambre de compensation de classes d’actifs variés via Euronext Clearing, et des services de conservation et de règlement-livraison de titres via les dépositaires centraux d’Euronext Securities au Danemark, en Italie, en Norvège et au Portugal. Euronext met également à profit son expertise en fournissant des solutions technologiques et des services administrés à des tiers. En complément de son principal marché réglementé, Euronext gère également des marchés de croissance qui facilitent et simplifient la cotation des petites et moyennes entreprises.

Suivez les dernières actualités d’Euronext sur Twitter (twitter.com/euronext) et

LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/euronext>)